

Le travail occupe une place centrale dans nos vies et détermine pour une large part notre santé selon les conditions dans lesquelles il s'exerce.

Au cours des dernières années, le nombre de pathologies liées à des méthodes d'organisation du travail toujours plus éprouvantes a explosé et cette tendance ne semble pas prête de s'inverser. Près d'un travailleur belge sur trois considère que sa santé est affectée négativement par son travail.

Le nombre de malades de longue durée explose. Près d'un demi-million de Belges sont en incapacité de travail de longue durée. Le secteur des indemnités est ainsi devenu le troisième poste de dépenses de la sécurité sociale après le secteur des pensions et celui des soins de santé. Ce contexte a justifié le lancement des trajets de réintégration fin 2016. Ces mesures semblent, toutefois, avoir manqué leur cible et sont dénoncées par de nombreux acteurs comme une voie royale vers un licenciement pour force majeure médicale. Le cadre législatif accompagne-t-il réellement les travailleurs malades ou, comme le pensent les interlocuteurs sociaux, n'est-ce finalement qu'une machine à licencier sans frais ? Quelle est la réelle prise en charge des souffrances au travail ?

On ne peut que se questionner sur l'ampleur de la problématique des souffrances au travail, problématique caractérisée par l'imbrication de facteurs sociétaux, organisationnels et individuels. Comprendre le mal-être au travail est essentiel pour mieux cerner les situations à risque et les prévenir.

ORGANISATEUR

L'Atelier Des Droits Sociaux
4 Rue de la Porte Rouge 1000 Bruxelles
02 512 02 90

PUBLIC-CIBLE

Les professionnels des secteurs de l'aide aux personnes et de la santé

INSCRIPTION

Prix par séance : 15 euros

Possibilité de s'inscrire

- via l'adresse <https://ladds.be/cycle-de-rencontres-travail-et-sante-attention-danger/>
- via l'e-mail formations@ladds.be

L'inscription ne sera prise en considération qu'après paiement sur le compte : BE09 0012 8065 7957 (le paiement sera dû s'il n'y a pas eu de désistement 8 jours avant la tenue de la séance).

MODALITÉS PRATIQUES

L'accueil se fait à partir de 13h.

Les séances se tiennent de 13h30 à 16h.

LIEU DES RENCONTRES

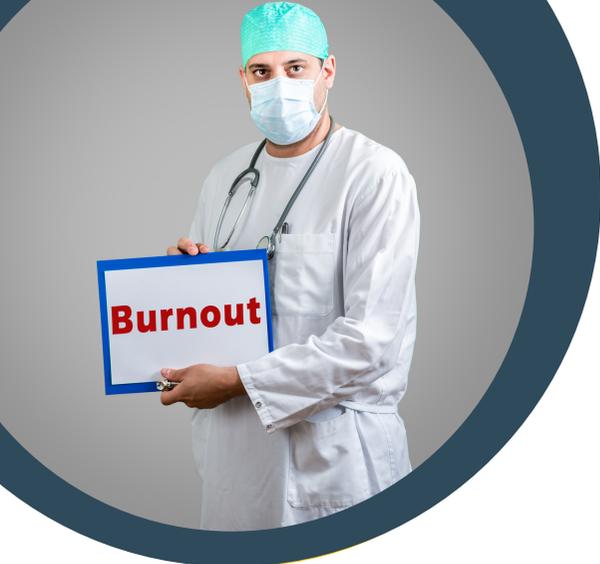


Fédération Wallonie-Bruxelles
44 Boulevard Léopold II 1080 Bruxelles
Salle 4C 104



Travail et santé : attention danger !

Cycle de rencontres organisé par L'Atelier
Des Droits Sociaux avec le soutien du Ministre
membre du Collège chargé de la santé de la
Commission Communautaire Française



✓ SI L'ON PRENAIT SOIN DE CELLES ET CEUX QUI PRENNENT SOIN DES AUTRES ?

LUNDI 11 MARS 2024

Depuis la période Covid, la santé au travail est devenue une thématique centrale dans le secteur non-marchand à Bruxelles. Si le caractère essentiel du « travail de soin » au sens large est apparu avec une acuité particulière pendant la crise sanitaire, de nombreuses équipes font face aujourd'hui à des difficultés croissantes pour "se préserver" dans leur travail au quotidien.

Anne-Catherine Ecker et **Rachel Carton**, conseillères en prévention et chargées de projet à l'**ABBET** (Association Bruxelloise pour le Bien Être au Travail) animeront un échange sur l'évolution du travail dans le secteur non-marchand.

Sur base d'une présentation des activités et du bilan des interventions que l'ABBET mène dans les divers secteurs sociaux, nous discuterons des outils existants et des axes sur lesquels il est possible d'agir en priorité pour mieux protéger la santé des équipes.

✓ LE TRAJET DE RÉINTÉGRATION

LUNDI 25 MARS 2024

Quel est le cadre légal du trajet de réintégration depuis les changements intervenus en octobre 2023 ?

En deuxième partie, un médecin du travail nous fera part de son expérience pratique.

✓ POLITIQUE COLLECTIVE DE RÉINTÉGRATION EN QUOI CONSISTE-T-ELLE ?

LUNDI 8 AVRIL 2024

Les employeurs sont désormais tenus d'élaborer une politique de réintégration au niveau collectif. Qu'en est-il concrètement ?

En seconde partie, nous examinerons, dans le cadre de la procédure spécifique de rupture pour force majeure médicale, les critères permettant de déterminer s'il y a discrimination sur base de la santé.

✓ LE TRAJET DE RETOUR AU TRAVAIL

LUNDI 22 AVRIL 2024

Cette quatrième séance se penchera sur le trajet de retour au travail. Celui-ci doit permettre aux personnes en incapacité de travail d'envisager une reprise adaptée et soutenue. Deux ans après sa mise en place, nous ferons le bilan avec deux acteurs incontournables : une association de patients et une mutualité.

✓ EXPLOSION DU NOMBRE DE BURN-OUT

LUNDI 13 MAI 2024

Nous tenterons de comprendre, dans cette cinquième séance, les manifestations du burn-out et ses effets sur la santé mais également de remonter aux causes. Les contextes professionnels se durcissent et laissent, particulièrement au personnel de la santé, de moins en moins de marge de manœuvre pour prendre soin des autres mais aussi de lui. Les chiffres indiquent, depuis plusieurs années, une explosion du nombre de travailleurs en incapacité pour cause de burn-out. En guise de conclusion, deux experts seront sollicités pour présenter une étude et/ou un projet innovant.